

# Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

## **LUCIBEL SA**

Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au capital de 2 807 269 €  
Parc d'Activités du Hoquet  
101 Allée des Vergers  
76360 BARENTIN

**Exercice clos le 31 décembre 2020**

## **Grant Thornton**

SAS d'Expertise Comptable et  
de Commissariat aux Comptes  
au capital de 2 297 184 €  
inscrite au tableau de l'Ordre de la région  
Paris Ile France et membre de la Compagnie  
régionale de Versailles et du Centre  
RCS Nanterre B 632 013 843  
29 rue du Pont  
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

## **LUCIBEL SA**

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de la société LUCIBEL SA

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société LUCIBEL SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Le paragraphe « Financement et continuité de l'exploitation » de la note 1 de l'annexe des comptes consolidés précise les éléments qui ont été pris en considération par la société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité de l'exploitation retenue pour l'établissement des comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les éléments qui nous ont été communiqués à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, à apprécier que l'annexe donne une information appropriée.

Votre groupe estime la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée selon les modalités décrites dans les paragraphes « Jugement et recours à des estimations », « Regroupements d'entreprises » et « Immobilisations incorporelles » de la note 1 de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de détermination de la valeur recouvrable de ces actifs ainsi que les hypothèses et estimations retenues, et l'information fournie dans les notes 16 et 17 de l'annexe des comptes consolidés.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-Sur-Seine, le 29 avril 2021

Le commissaire aux comptes

**Grant Thornton**

**Membre français de Grant Thornton International**



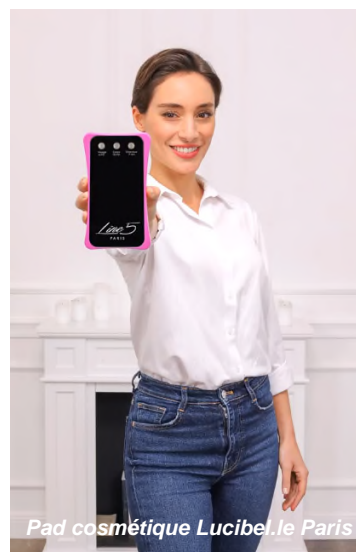
Christophe Bonte

Associé

# COMPTES CONSOLIDÉS 2020

## GROUPE LUCIBEL

---



**Comptes consolidés établis en normes françaises  
pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020**

**1. COMPTE DE RÉSULTAT**

Données en K€	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	4	10 198	13 551
Achats consommés	5	(5 494)	(7 651)
Marge sur achats consommés		4 704	5 900
en % du chiffre d'affaires		46,1%	43,5%
Charges externes	6	(2 861)	(2 947)
Charges de personnel	7	(3 908)	(4 111)
Impôts et taxes		(227)	(294)
Autres produits d'exploitation	8	640	828
Autres charges d'exploitation		(9)	(76)
<b>Excédent brut d'exploitation</b>		<b>(1 662)</b>	<b>(700)</b>
Dotations nettes des reprises aux amortissements et provisions	9	(449)	(997)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(2 111)</b>	<b>(1 697)</b>
Résultat financier	10	(38)	20
<b>Résultat courant des sociétés intégrées</b>		<b>(2 149)</b>	<b>(1 677)</b>
Résultat exceptionnel	11	(431)	(578)
Impôt sur les bénéfices	12	11	(91)
Résultat des activités destinées à être abandonnées (*)	13	-	(9 515)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(2 569)</b>	<b>(11 861)</b>
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	14	-	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			(152)
Intérêts minoritaires			-
<b>Résultat net</b>		<b>(2 569)</b>	<b>(12 013)</b>
Résultat net par action	15	(0,18)	(0,85)
Résultat net dilué par action		(0,18)	(0,85)

(\*) Compte tenu de la liquidation de Cordel intervenue début 2020, la contribution consolidée de Cordel au résultat du Groupe 2019 a été enregistrée sur la ligne « Résultat des activités destinées à être abandonnées ».



## 2. BILAN

ACTIFS – en K€	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Ecart d'acquisition	16	2 313	2 365
Immobilisations incorporelles	17	1 103	1 335
Immobilisations corporelles	18	541	657
Immobilisations financières	19	194	178
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>4 150</b>	<b>4 535</b>
Stocks et en-cours	20	3 067	3 051
Clients et comptes rattachés	21	1 260	1 382
Autres créances et comptes de régularisation	22	1 467	2 599
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23	2 514	1 960
<b>Total actif circulant</b>		<b>8 308</b>	<b>8 992</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>12 458</b>	<b>13 527</b>

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS – en K€	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capital	24	2 807	14 193
Primes liées au capital		523	42 784
Réserves de conversion groupe		(194)	(194)
Réserves et résultats accumulés		(1 734)	(53 470)
<b>Total Capitaux propres</b>		<b>1 402</b>	<b>3 313</b>
Intérêts hors groupe		(0)	-
Autres fonds propres	26	1 142	1 185
Provisions	27	467	454
Emprunts et dettes financières	28	3 663	1 899
Fournisseurs et comptes rattachés	29	1 843	2 053
Autres dettes et comptes de régularisation	30	3 942	4 500
<b>Total Dettes</b>		<b>9 448</b>	<b>8 452</b>
Passif net des activités destinées à être abandonnées (*)	31		123
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>12 458</b>	<b>13 527</b>

(\*) Au 31 décembre 2019, les actifs et passifs de la société Cordel ont été reclassés en « Passif net des activités destinées à être abandonnées »



### 3. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Données en K€ sauf nombre d'actions	Capital		Primes d'émission	Actions propres	Réserves et résultats accumulés	Ecart de conversion	Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère
	Nbre d'actions	Montant					
<b>Au 31/12/2018</b>	<b>14 193 496</b>	<b>14 193</b>	<b>42 784</b>	<b>(396)</b>	<b>(41 083)</b>	<b>(187)</b>	<b>15 311</b>
Opérations sur actions propres				22			22
Résultat net de la période					(12 013)		(12 013)
Ecart de conversion						(7)	(7)
Autres variations							-
<b>Au 31/12/2019</b>	<b>14 193 496</b>	<b>14 193</b>	<b>42 784</b>	<b>(375)</b>	<b>(53 096)</b>	<b>(194)</b>	<b>3 313</b>
Réduction de capital		(11 521)	(42 784)		54 305		-
Augmentation de capital	718 126	135	523				659
Résultat net de la période					(2 569)		(2 569)
Ecart de conversion							-
Autres variations							-
<b>Au 31/12/2020</b>	<b>14 911 622</b>	<b>2 808</b>	<b>523</b>	<b>(375)</b>	<b>(1 360)</b>	<b>(194)</b>	<b>1 402</b>

#### 4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Données en K€	31/12/2020	31/12/2019
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(2 569)</b>	<b>(12 013)</b>
Quote-part de résultat des entités mises en équivalence		
Dotations nettes aux amortissements et provisions (hors dépréciation des actifs courants constatée dans la ligne de variation des créances clients et des stocks ci-dessous)	702	8 296
Gains ou pertes sur cession	(169)	(57)
Produit / Charge d'impôt différé sur le résultat	3	(20)
<b>Marge brute d'autofinancement (A)</b>	<b>(2 034)</b>	<b>(3 794)</b>
Variation des stocks	(16)	2 330
Variation des créances clients	(45)	1 755
Variation des dettes fournisseurs	336	(1 248)
Variation des autres actifs et passifs opérationnels	375	(605)
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (B)</b>	<b>(1 383)</b>	<b>(1 562)</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(68)	(351)
Décaissements liés aux frais de développement immobilisés	(260)	(112)
Décaissements liés aux prêts et dépôts	(16)	(95)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles	69	4 146
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	-	105
Flux de trésorerie liés aux opérations de regroupement d'entreprise	(87)	(1 172)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (C)</b>	<b>(361)</b>	<b>2 521</b>
Augmentation de capital de la société mère	659	-
Cession (acquisition) d'actions propres	-	26
Remboursement d'emprunts et de dettes financières (y.c avances conditionnées)	(460)	(1 207)
Emission d'emprunts et de dettes financières	2 101	1 097
Intérêts financiers nets versés		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (D)</b>	<b>2 299</b>	<b>(84)</b>
Incidence des variations des cours de devises (E)		1
Trésorerie des activités abandonnées (F) (*)		(508)
<b>Variation de trésorerie nette (B+C+D+E+F)</b>	<b>554</b>	<b>368</b>
<i>Trésorerie à l'ouverture</i>	<i>1 960</i>	<i>1 592</i>
<i>Trésorerie à la clôture</i>	<i>2 514</i>	<i>1 960</i>

(\*) En 2019, les flux de trésorerie de la société Cordel ont été isolés sur la ligne en « Trésorerie des activités abandonnées »

## ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

---

<b>ASPECTS GENERAUX .....</b>	<b>7</b>
Note 1 Comptes consolidés et principes comptables .....	7
Note 2 Périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises .....	15
Note 3 Secteurs opérationnels .....	16
<b>NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT .....</b>	<b>17</b>
Note 4 Chiffre d'affaires .....	17
Note 5 Achats consommés .....	18
Note 6 Charges externes .....	18
Note 7 Effectifs et charges de personnel .....	19
Note 8 Autres produits d'exploitation .....	20
Note 9 Dotations aux amortissements et aux provisions .....	20
Note 10 Résultat financier .....	21
Note 11 Résultat exceptionnel .....	21
Note 12 Impôts sur les bénéfices .....	22
Note 13 Résultat des activités destinées à être abandonnées .....	24
Note 14 Entités mises en équivalence .....	24
Note 15 Résultat par action .....	25
<b>NOTES RELATIVES AU BILAN .....</b>	<b>26</b>
Note 16 Écarts d'acquisition .....	26
Note 17 Immobilisations incorporelles .....	28
Note 18 Immobilisations corporelles .....	29
Note 19 Immobilisations financières .....	29
Note 20 Stocks .....	30
Note 21 Clients et comptes rattachés .....	30
Note 22 Autres créances et comptes de régularisation .....	31
Note 23 Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	31
Note 24 Capitaux propres et informations sur le capital .....	31
Note 25 Plans d'options et assimilés .....	32
Note 26 Autres fonds propres .....	35
Note 27 Provisions .....	35
Note 28 Emprunts et dettes financières .....	36
Note 29 Fournisseurs et comptes rattachés .....	38
Note 30 Autres dettes et comptes de régularisation .....	38
Note 31 Passif des activités destinées à être abandonnées .....	38
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>40</b>
Note 32 Engagements hors bilan .....	40
Note 33 Informations sur les parties liées .....	41
Note 34 Événements post-clôture .....	41
Note 35 Honoraires des commissaires aux comptes .....	42

## ASPECTS GENERAUX

---

### *Informations relatives à l'entreprise*

Le Groupe Lucibel (le « **Groupe** ») est spécialisé dans la conception et la distribution de solutions d'éclairage innovantes basées en particulier sur la technologie LED (*Light-Emitting Diode*, ou diode électroluminescente). Le Groupe est positionné pour l'essentiel sur les segments du marché des professionnels pour lesquels ses solutions LED apportent une valeur d'usage maximale, à savoir les bureaux, les musées, les commerces, et l'industrie. Le Groupe se diversifie dans d'autres domaines d'application de la LED comme la communication par la lumière pour laquelle la Société est pionnière dans l'industrialisation et la commercialisation du LiFi (accès à internet par la lumière).

La société mère du Groupe, Lucibel SA (la « **Société** »), créée en 2008, est une société anonyme, régie par les dispositions de la loi française et dont le siège social est situé à Barentin (France).

Le Groupe Lucibel compte 71 collaborateurs au 31 décembre 2020 et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 10,2 M€ au cours de l'exercice 2020

## NOTE 1 – Comptes consolidés et principes comptables

---

Les comptes consolidés sont établis suivant le règlement du Comité de la réglementation comptable (CRC) n°99-02 du 29 avril 1999.

Les comptes annuels consolidés 2020 du Groupe Lucibel (« le Groupe ») ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 8 avril 2021.

Au début de l'exercice 2020, la Société Lucibel a décidé de ne plus apporter de soutien financier à sa filiale Cordel, confrontée à d'importantes difficultés opérationnelles depuis plusieurs mois, difficultés qui s'étaient accrues sur les derniers mois de l'exercice rendant tout retour à la rentabilité quasiment impossible. Cette décision a conduit la direction de Cordel à déclarer l'état de cessation des paiements auprès du Tribunal de Commerce de Rouen qui a prononcé la liquidation judiciaire immédiate de cette société le 14 janvier 2020, rejoignant ainsi l'analyse financière faite par la direction du groupe Lucibel. Dans ce contexte, la production d'états financiers fiables au 31 décembre 2019 pour Cordel s'est avérée compliquée. Le Groupe a donc choisi de présenter le compte de résultat en isolant le résultat de Cordel sur une ligne intitulée « Résultat des activités destinées à être abandonnées ». De même, dans le bilan, figure une ligne intitulée « Passif net des activités destinées à être abandonnées » qui regroupe la valeur des actifs et des passifs de Cordel, les actifs étant évalués à leur valeur liquidative et les passifs étant maintenus tels qu'ils ressortent de la comptabilité de la filiale au 31 décembre 2019. Cette présentation concerne les comptes consolidés de l'exercice 2019. Pour l'exercice 2020, les comptes de Cordel ont été déconsolidés, ce qui a entraîné la reconnaissance d'une plus-value de déconsolidation de 127 K€ enregistrée dans les produits exceptionnels.

### **Financement et continuité d'exploitation**

Au 31 décembre 2020, le Groupe dispose d'une trésorerie disponible de 2 514 K€ et de capitaux propres positifs à hauteur de 1 402 K€. A cette date, l'endettement du Groupe s'élève à 4 805 K€ (y compris 1 142 K€ d'avances conditionnées).

Au cours de l'exercice 2020, les besoins de financement de la Société et de ses filiales ont été couverts principalement par des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) à hauteur de 2,1 M€ et par l'augmentation de capital résultant de l'exercice de bons de souscription d'actions remboursable (BSAR) attribués gratuitement à chaque actionnaire. Cette opération, initiée fin juillet 2020, permet de souscrire une action nouvelle pour 4 bons présentés. Sur l'exercice 2020, l'augmentation de capital résultant de l'exercice des BSAR a représenté environ 660 K€ nets de frais. L'augmentation de capital maximale pouvant encore être réalisée dans le cadre de cette opération s'élève à 2 855 K€.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021, le Groupe a confirmé auprès de ses partenaires financiers le remboursement sur 4 ans des PGE obtenus après un nouveau différé d'un an. Les premières échéances de remboursement débiteront donc à compter de juin 2022. Par ailleurs, le Groupe a obtenu auprès de la Banque Populaire d'Alsace Lorraine Champagne une tranche complémentaire de PGE pour sa filiale Lorenz Light Technic à hauteur de 370 K€, dont les fonds ont été débloqués en mars 2021. Le Groupe est également en discussion avec la Caisse d'Epargne Ile-de-France pour l'obtention d'une tranche complémentaire de 500 K€ sur Lucibel.

Ces éléments ont été pris en considération pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2020.

### **Jugement et recours à des estimations**

La préparation des états financiers nécessite, de la part de la Direction de Lucibel, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants des actifs et des passifs, sur ceux des produits et des charges, et sur l'information donnée dans les notes aux états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont déterminées à partir de l'expérience opérationnelle accumulée, de données de marché disponibles et sur la base d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs dans l'application des principes comptables retenus par le Groupe. Les montants définitifs qui figureront dans les futurs états financiers de Lucibel pourront être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue.

Les estimations retenues qui contribuent de manière significative à la présentation des états financiers portent notamment sur les éléments suivants :

- Appréciation de la valorisation des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels à durée indéterminée

Le Groupe LUCIBEL considère qu'il n'y a pas de durée d'utilisation limitée aux écarts d'acquisition et aux marques comptabilisés à l'actif de son bilan. En conséquence, ces éléments incorporels ne font pas l'objet d'un amortissement mais de tests de valeur à la clôture de chaque exercice dont les modalités sont précisées aux notes 16 et 17 de l'annexe.

- Reconnaissance des frais de développement à l'actif

Lucibel consacre des efforts importants à la recherche et au développement. Dans ce cadre, Lucibel doit effectuer des jugements et interprétations :

- pour déterminer les frais de développement qui doivent être capitalisés lorsque les six critères définis par l'article 212-3 du Plan comptable général sont satisfaits ;
- pour apprécier le caractère recouvrable de ces actifs qui repose sur les perspectives d'activité et de rentabilité.

- Provisions

Lucibel et ses filiales peuvent être impliquées dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par le Groupe dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à sa charge. La direction du Groupe se rapproche de ses conseils et met en œuvre des jugements et des interprétations afin de déterminer sa meilleure estimation du risque encouru et d'établir le niveau de provisionnement du risque. Les provisions sont présentées en note 26.

### **Description des principes comptables**

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe sur tous les exercices présentés, à l'exception de la société Cordel pour l'exercice 2019 où des valeurs liquidatives ont été retenues et notamment pour les stocks de cette entité.

### Méthodes de consolidation

#### *(i) Périmètre de consolidation*

Les entités contrôlées par la Société sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les entités dans lesquelles la société détient une influence notable sont mises en équivalence.

#### *(ii) Transactions éliminées dans les états financiers*

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

### Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leur exercice au 31 décembre de chaque année.

### Principes de conversion

L'euro est la monnaie de présentation des comptes du Groupe et est également la monnaie fonctionnelle de la société mère Lucibel et de ses filiales, hormis celles qui sont établies hors de la zone euro.

#### *(i) Transactions en monnaie étrangère*

Les ventes de marchandises et services en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en euro en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

Les différences de change relatives aux éléments monétaires qui font en substance partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans une filiale étrangère consolidée sont inscrites directement en écart de conversion dans les capitaux propres.

#### *(ii) États financiers des activités à l'étranger*

Pour les besoins de la consolidation, les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris l'écart d'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change moyen de la période.

Les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en écarts de conversion, composante distincte des capitaux propres.

Les cours de change utilisés sont les suivants :

Devises		Taux de clôture 31/12/2020	Taux Moyen 2020	Taux de clôture 31/12/2019	Taux Moyen 2019
AED	Dirham EAU	4,48670	4,21370	4,12031	4,16596
CHF	Franc Suisse	1,08020	1,07031	1,08540	1,11245
CNY	Yuan	8,02250	7,87084	7,82050	7,73549
HKD	Dollar de Hong Kong	9,51420	8,85168	8,74730	8,77150
MAD	Dirham Marocain	10,88480	10,84960	10,86957	10,91373

## Méthodes d'évaluation

### Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité dont le Groupe prend le contrôle :

- les actifs identifiables acquis et les passifs assumés sont évalués à la valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation ;
- les intérêts minoritaires sont évalués à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est évalué comme étant la différence entre :

- le prix d'acquisition de l'entité acquise, prenant en considération les compléments de prix éventuels définis dans le contrat d'acquisition et les coûts directement imputables à l'acquisition ;
- l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise.

L'identification et la valorisation des actifs et passifs s'appuient sur une démarche explicite et documentée. Le Groupe dispose d'un délai se terminant à la clôture du 1<sup>er</sup> exercice ouvert postérieurement à l'acquisition pour affecter l'écart d'acquisition dégagé. Si l'écart d'acquisition est négatif, il est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses et les conditions déterminées lors de l'acquisition, étant rappelé qu'à ce jour aucune acquisition de titres n'a généré un écart d'acquisition négatif.

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé. L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques. Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au Groupe, ce dernier n'est pas amorti. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle. Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.



## Immobilisations incorporelles

### (i) Immobilisations acquises (en dehors des regroupements d'entreprises)

Les immobilisations incorporelles acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, et font l'objet d'un amortissement dès lors qu'elles ont une durée de vie limitée ; elles font l'objet de tests de valeur dans le cas contraire.

### (ii) Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement engagées en vue de la production de nouveaux produits ou pour en améliorer substantiellement les performances, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du matériel et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Ces conditions sont considérées remplies lorsque les six critères de capitalisation imposés par l'article 212-3 du Plan comptable général sont démontrés :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- intention de la Société d'achever le projet,
- capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet,
- évaluation fiable des dépenses de développement.

Les autres dépenses de développement, engagées notamment en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante des matériels sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

### (iii) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et si leurs coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

### (iv) Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Relations Clients .....	7 à 10 ans
Brevets, frais de recherche et développement .....	1 à 3 ans
Licences et logiciels .....	1 à 3 ans

### (v) Dépréciation

Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles en cours, un test de dépréciation est effectué systématiquement une fois par an au 31 décembre, ou lorsqu'un indicateur de perte de valeur a été identifié.

Pour les autres immobilisations incorporelles, un test de dépréciation est effectué lorsqu'un indicateur de perte de valeur a été identifié.

### Immobilisations corporelles

#### (i) Actifs dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production (charges directes et indirectes engagées en vue d'amener les biens concernés en état de production), diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir. § *Dépréciation*).

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées de vie utile différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

#### (ii) Actifs loués

Les immobilisations financées au moyen d'un contrat de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan dès lors qu'elles incluent une clause de rachat. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode décrite ci-dessous et la dette correspondante figure au passif dans le poste « *Emprunts et dettes financières* ».

#### (iii) Coûts ultérieurs

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

#### (iv) Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée de vie utile estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Bâtiments	20 ans
Installations générales et agencements	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Véhicules en location financement	4 à 5 ans

### Chiffre d'affaires et garanties

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de solutions et systèmes d'éclairage LED comprenant notamment des sources, luminaires et divers accessoires.

Le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de solutions à la livraison des produits. Lorsque ces ventes sont associées à une prestation d'installation, le chiffre d'affaires est reconnu au terme de la prestation de services.

Le Groupe offre par ailleurs à ses clients une garantie sur produits défectueux généralement d'une durée de 12 à 36 mois pour laquelle le Groupe comptabilise une provision pour garantie.

Le Groupe accorde des remises de fin d'année à certains distributeurs selon les accords de distribution signés. Ces remises de fin d'année sont comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires.

### Stocks

Les stocks sont constitués :

- (i) de composants utilisés dans le cadre de la fabrication des produits et solutions LED commercialisés par le Groupe ;
- (ii) de produits finis.

Les stocks sont évalués au coût d'achat, calculé principalement selon la méthode du coût moyen pondéré augmenté le cas échéant des frais d'approche. Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur des stocks détenus est inférieure à leur valeur de réalisation, notamment suite à des changements intervenus dans la gamme de produits vendus ou lorsque des difficultés d'écoulement existent.

### Créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsqu'il existe des risques identifiés d'irrecouvrabilité, étant rappelé que les entités du Groupe ont souscrit des assurances crédit dont les effets sont pris en compte dans l'évaluation des provisions éventuelles.

Le Groupe a recours à un prestataire d'affacturage (factor) auprès duquel il cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement à court terme. De ce fait, les sommes avancées par le factor, en règlement anticipé des créances clients, sont constatées en moins du poste clients en application de la réglementation comptable. Par ailleurs, il convient de préciser que les contrats d'affacturages ne sont pas sans recours pour le factor puisqu'ils stipulent que les créances clients cédées par le Groupe et non réglées 45 jours après leur échéance seront « définancées ».

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires.

Les découverts bancaires ou soldes créditeurs de banque figurent au bilan, dans la rubrique « *Emprunts et dettes financières* » mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie.

### Provisions

En accord avec les articles 322-3 et 322-2 du Plan comptable général, une provision est comptabilisée dans le résultat lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

### Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

### Emprunts et passifs financiers

Les emprunts et autres dettes financières sont constitués :

- des emprunts bancaires, ainsi que d'autres emprunts divers et les intérêts courus afférents,
- des contrats de crédit-baux,
- des découverts bancaires.

### Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

### Avantages du personnel

Les engagements de retraite sont les seuls avantages du personnel à long terme. Ils sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) légales et conventionnelles du personnel des entités françaises. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés ; il est comptabilisé en résultat d'exploitation dans le poste « *Dotations aux amortissements et provisions* ». L'incidence des variations d'hypothèse est constatée immédiatement en compte de résultat.

Les autres plans de retraite supportés par le Groupe sont des plans à cotisations définies pour lesquels l'engagement de l'employeur se limite au versement des cotisations prévues.

### Impôt sur le résultat

Depuis 2014 le Groupe bénéficie du régime d'intégration fiscale auquel adhère toutes les entités détenues à plus de 95% et ce, dès l'exercice suivant celui de leur acquisition.

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ; auquel cas, il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires qui apparaissent dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- l'écart d'acquisition non déductible fiscalement,
- les différences temporaires liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits lorsqu'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

### Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net de l'ensemble consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant des augmentations de capital réalisées.

### Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle (ventilation du chiffre d'affaires et des immobilisations ou actifs employés, ventilation du résultat d'exploitation) par secteur d'activité ou zone géographique, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles, la segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle étant issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne de l'entreprise.

### Titres de l'entreprise consolidante

Les actions propres sont portées en réduction des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées.

### Subventions

Le Groupe réalise des dépenses de recherche et développement et peut bénéficier à ce titre d'un Crédit d'Impôt Recherche (CIR) ou d'un Crédit d'Impôt Innovation (CII), qui sont assimilés à des subventions publiques.

La part du CIR/CII relative à des frais de développement capitalisés est enregistrée en « *Produits constatés d'avance* » et reconnue en résultat au rythme de l'amortissement des actifs incorporels correspondants. La part concernant des frais de recherche est constatée en résultat sur le même exercice que les frais correspondants.

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Ces avances sont enregistrées en « *Autres fonds propres* ».

## **NOTE 2 - Périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises**

---

La mise en liquidation judiciaire de la société Cordel, prononcée le 14 janvier 2020, a entraîné la perte du contrôle de cette filiale détenue par Lucibel SA. En conséquence, les titres Cordel ont fait l'objet d'une déconsolidation au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : ils sont sortis du périmètre du Groupe et ont été repris à l'actif pour la quote-part de capitaux propres qu'ils représentaient au 1<sup>er</sup> janvier 2020, c'est-à-dire une valeur nulle. Au 31 décembre 2020, les titres Cordel sont dépréciés en totalité ainsi que le compte courant Cordel débiteur détenu par Lucibel SA.

Il n'y a pas eu d'autres modifications durant l'exercice 2020.

Pour rappel, Lucibel SA détient 20% de la société Citéclaire, mais le Groupe n'exerçant aucune influence notable sur cette filiale, elle n'entre pas dans le périmètre de consolidation du Groupe.

### Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation, constitué des filiales consolidées par intégration globale et des entreprises consolidées par mise en équivalence s'établit comme suit :

Nom de la Société	Pays d'activité	Méthode de consolidation (1)	% contrôle 2020	% contrôle 2019
Lucibel SA	France	IG	Société mère	Société mère
Lucibelle Paris (ex Line 5)	France	IG	100%	100%
Lorenz Light Technic (2)	France	IG	100%	100%
Procédés Hallier	France	IG	100%	100%
Lucibel Africa	Maroc	IG	80%	80%
Cordel (3)	France			100%
Diligent Factory (4)	Chine	IG	100%	100%
Lucibel Asia (5)	Chine (HK)	IG	100%	100%
Lucibel Suisse (5)	Suisse	IG	100%	100%
Lucibel Benelux (6)	Belgique			100%
Lucibel Middle East	EAU	MEQ	40%	40%
SLMS	France	MEQ	50%	50%

- (1) IG : Intégration globale, MEQ: Mise en équivalence  
(2) société acquise en avril 2019  
(3) société en cours de liquidation déconsolidée en 2020  
(4) société en sommeil  
(5) société en cours de liquidation  
(6) société liquidée en décembre 2019

### **NOTE 3 - Secteurs opérationnels**

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de Lucibel.

Il n'existe qu'un seul secteur d'activité au sein du Groupe Lucibel qui regroupe les activités de développement et de commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions LED.

## NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

---

### NOTE 4 - Chiffre d'affaires

---

Répartition du CA selon la zone géographique des entités de facturation	31/12/2020	31/12/2019
France	10 080	13 234
Afrique - Moyen Orient	118	317
<b>Total</b>	<b>10 198</b>	<b>13 551</b>

Répartition du CA selon la zone géographique des clients facturés	31/12/2020	31/12/2019
France	9 502	12 585
Afrique - Moyen Orient	301	533
Europe et reste du monde	395	433
<b>Total</b>	<b>10 198</b>	<b>13 551</b>

Répartition du CA par nature	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de produits	9 880	13 226
Prestations de service	318	325
<b>Total</b>	<b>10 198</b>	<b>13 551</b>

La baisse de chiffre d'affaires enregistrée entre les deux exercices s'explique en grande partie par la crise sanitaire qui a conduit à l'arrêt complet de l'activité du Groupe pendant 2 mois et par un net ralentissement de celle-ci sur le 2<sup>nd</sup> semestre 2020 alors que le Groupe bénéficiait d'une dynamique commerciale forte initiée sur l'exercice 2019 et qui s'est prolongée sur les 2 premiers mois de l'exercice 2020.

La part des ventes réalisées à l'étranger diminue légèrement et représente un peu moins de 7% du chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice 2020.

Les prestations de service représentent une faible part du chiffre d'affaires d'environ 3%.



## NOTE 5 – Achats consommés

Les achats consommés se décomposent comme suit :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Achats et variation de stock de matières premières	2 310	2 664
Achats et variation de stock de marchandises	2 335	4 023
Achats d'études et sous-traitance	701	761
Achats non stockés de matières et fournitures	148	203
<b>Achats consommés</b>	<b>5 494</b>	<b>7 651</b>

Sur l'exercice 2020, le Groupe est parvenu à maîtriser ses achats, permettant ainsi une amélioration du taux de marge brute qui passe de 43,5% du chiffre d'affaires à 46,1%. Cette amélioration a permis de compenser une partie de la baisse du chiffre d'affaires.

Les achats d'études et de sous-traitance concernent les activités Confidence, LuciConnect (intégrées dans Lucibel SA) et Lorenz Light Technic. En 2020, le recours à ces prestations de service a permis d'ajuster les charges au niveau de l'activité.

## NOTE 6 - Charges externes

Le tableau ci-dessous détaille les charges externes supportées par le Groupe :

Répartition des charges externes	31/12/2020	31/12/2019	Variation	
			en K€	en %
Locations immobilières et charges locatives	608	205	403	196%
Autres locations (véhicules, matériel)	184	190	(7)	-3%
Entretiens et réparations	103	129	(26)	-20%
Assurances	87	79	8	10%
Etudes et recherche	100		100	
Honoraires et commissions	859	1 176	(318)	-27%
Publicité	182	218	(36)	-17%
Transports sur achats et ventes	354	459	(105)	-23%
Frais déplacements - Missions - Réception	156	251	(94)	-38%
Frais postaux et téléphone	109	145	(36)	-25%
Services bancaires	48	55	(6)	-12%
Autres	71	40	31	79%
<b>Total</b>	<b>2 861</b>	<b>2 947</b>	<b>(86)</b>	<b>-3%</b>

Les charges externes baissent d'environ 3 % entre 2019 et 2020 mais l'évolution des postes qui composent ces charges externes est très différente sur l'exercice.

Ainsi, le poste « *Locations immobilières et charges locatives* » augmente très fortement entre les deux exercices : cette hausse s'explique par le fait qu'en 2020, le Groupe a supporté le loyer de son site industriel de Barentin sur l'ensemble de l'exercice 2020 contre 9 mois en 2019. De plus, en 2019, le Groupe refacturait une partie des frais de Barentin à sa filiale Cordel ce qui n'était pas le cas sur l'exercice 2020.

Sur 2020, les frais d'études et de recherche correspondent à des frais engagés pour le LiFi, solution d'accès à internet par la lumière.

La baisse du poste « *Honoraires et commissions* » s'explique principalement par la réduction de certains contrats de prestations et par la réduction des honoraires des commissaires aux comptes suite au changement de mandat décidé lors de l'Assemblée Générale de 2020.

La baisse des frais publicitaires est en partie liée à la suspension des salons professionnels pendant une grande partie de l'année 2020.

Certains postes comme les frais de transport ou de déplacement sont étroitement liés au niveau d'activité ce qui explique leur diminution sur l'exercice 2020.

Enfin, il convient de souligner que le Groupe a supporté les charges de Lorenz Light Technic sur l'ensemble de l'année 2020 contre 9 mois en 2019.

## NOTE 7 - Effectifs et frais de personnel

---

### Effectifs

Au 31 décembre 2020, l'effectif total du Groupe s'élève à 71 salariés contre 81 au 31 décembre 2019 à périmètre comparable, c'est-à-dire sans les salariés de Cordel.

### Charges de personnel

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Rémunérations et charges sociales	3 908	4 111
<b>Total</b>	<b>3 908</b>	<b>4 111</b>

Les charges de personnel ont diminué de 5% entre les deux exercices. Cette baisse s'explique en partie par les mesures de chômage partiel mises en place pour faire face à la baisse d'activité liée à la crise sanitaire. Pour l'ensemble du Groupe, la prise en charge par l'Etat a représenté 338 K€.

Le plan de licenciement économique mis en œuvre à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2020 et qui a conduit au départ de 9 salariés explique également une partie de la baisse des frais de personnel. Cependant, l'effet combiné de ces baisses reste limité sur l'exercice car en 2019, une partie du personnel du Groupe était mise à disposition de sa filiale Cordel et refacturée. En 2020, avec la liquidation de Cordel, le Groupe a supporté l'intégralité de ces frais de personnel, de même qu'il a supporté les charges de personnel de Lorenz Light Technic sur l'ensemble de l'année 2020 contre 9 mois en 2019.

## NOTE 8 - Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent comme suit :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Production stockée	(124)	102
Frais de développement capitalisés	238	103
Subvention d'exploitation		1
Autres produits	459	546
Transfert de charges	66	76
<b>Total</b>	<b>640</b>	<b>828</b>

Les frais de développement capitalisés correspondent à une partie des frais de personnel de recherche portée par Lucibel SA. L'augmentation constatée entre les deux exercices s'explique principalement par la reprise des projets de recherche sur l'exercice 2020.

Le poste « *Autres produits* » comprend notamment :

- le crédit d'impôt recherche qui correspond à la part du CIR/CII 2020 attribuable aux dépenses de recherche conservées en charge et à la reprise en résultat des CIR des années antérieures au rythme de l'amortissement des dépenses de recherche capitalisées (151 K€) ;
- le complément de crédit impôt recherche sur des dépenses engagées en 2019, non comptabilisé en 2019 à hauteur de 29 K€ ;
- la quote-part de plus-value sur la cession du site de Barentin reconnue au titre de l'exercice 2020 pour un montant de 246 K€.

Le poste « *Transfert de charges* » est principalement constitué des reclassements des coûts relatifs aux opérations de restructuration en charges exceptionnelles.

## NOTE 9 - Dotations aux amortissements et aux provisions

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Dot. / (Rep.) provisions - amortissements sur immo. incorporelles	516	598
Dot. / (Rep.) provisions - amortissements sur immo. corporelles	173	189
Dot. / (Rep.) provisions sur stock	(157)	147
Dot. / (Rep.) provisions sur créances clients	(111)	249
Dot. / (Rep.) provisions	28	(186)
<b>Total</b>	<b>449</b>	<b>997</b>

Les dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles concernent les dépenses de recherche et de développement qui sont capitalisées et amorties en moyenne sur 3 ans à compter du début de la commercialisation du produit visé par les frais de recherche.

Les reprises de provisions sur stock résultent d'un travail sur le cycle d'achats des produits afin de limiter la constitution de stocks à faible rotation. Des opérations de mises au rebut et de déstockage ont également été menées dans les différentes entités du Groupe ce qui explique une partie des reprises de provisions pour dépréciations opérées sur l'exercice.

Les reprises de provisions sur créances clients sont liées à une gestion étroite du poste Clients, avec la mise en place d'actions de recouvrement systématique pour toutes les entités du Groupe qui ont notamment permis de recouvrer certaines créances anciennes.

## NOTE 10 - Résultat financier

Les principales composantes du résultat financier sont les suivantes :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Dotations financières aux amortissements et provisions	(55)	-
Intérêts et charges assimilées	(26)	(40)
Différences négatives de changes	(13)	(15)
Autres charges financières	(2)	(4)
<b>Total des charges financières</b>	<b>(96)</b>	<b>(59)</b>
Autres intérêts et produits assimilés	3	
Reprise de dotations aux amortissements et aux provisions financières	10	
Différences positives de changes	2	20
Autres produits financiers	42	59
<b>Total des produits financiers</b>	<b>58</b>	<b>79</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(38)</b>	<b>20</b>

Le Groupe a enregistré une provision de 50 K€ au titre d'une caution donnée sur un compte bancaire de Cordel et une provision de 5 K€ pour sa filiale Lucibelle Paris.

La baisse des charges d'intérêts s'explique par la suspension des remboursements bancaires pendant 6 mois accordés par les différents partenaires bancaires du Groupe dans le cadre de la crise sanitaire.

## NOTE 11 – Résultat exceptionnel

Les principales composantes du résultat exceptionnel sont les suivantes :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Produit/(Perte) sur cession	4	13
Plus-value de déconsolidation	127	
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	(440)	
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	16	
Autres produits et charges exceptionnels	(193)	(209)
(Dot.) / Rep. provisions	55	(382)
<b>Total</b>	<b>(431)</b>	<b>(578)</b>

Une plus-value de 127 K€ a été constatée suite à la déconsolidation des titres Cordel enregistrée début janvier 2020 en conséquence de la mise en liquidation judiciaire de la société.

La perte exceptionnelle s'explique également par :

- des charges exceptionnelles de restructuration à hauteur de 177 K€ suite au plan mis en œuvre par le Groupe à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2020 ;
- des charges exceptionnelles sur exercices antérieurs qui correspondent à des acomptes fournisseurs non imputés sur des factures et à des facturations de l'organisme Ecosystem/Recylum suite à des déclarations rétroactives pour le traitement des déchets électriques et électroniques pour les exercices 2017, 2018 et 2019 ;
- une provision de 82 K€ pour les Crédits Impôts Recherche (CIR) des exercices 2014 et 2015 dont une partie a été contestée par l'administration fiscale et qui doit être restituée à l'Etat ;
- diverses provisions pour risque d'exploitation ;
- des reprises de provision pour 158 K€ pour des risques soldés au cours de l'exercice.

## NOTE 12 - Impôts sur les bénéfiques

### Ventilation de la charge ou du produit d'impôt

Le produit d'impôt sur les bénéfiques se ventile comme suit :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
(Charge) Produit d'impôt courant	14	(111)
(Charge) Produit d'impôts différés	(3)	20
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>(91)</b>

### Impôts différés par nature

En K€	31/12/2019	Entrée de périmètre	Variation	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	(204)		20	(184)
Déficits reportables et autres différences temporaires	207		(23)	184
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>(3)</b>	<b>0</b>

## Rapprochement de l'impôt comptabilisé et de l'impôt théorique

L'écart entre l'impôt sur les sociétés calculé selon le taux en vigueur en France et le produit ou la charge d'impôt au compte de résultat s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Résultat avant impôt hors résultat des mises en équivalence et des activités abandonnées	(2 580)	(2 407)
Taux d'impôt en vigueur	28,00%	28,00%
<b>(Charge) Produit d'impôt théorique calculé au taux en vigueur</b>	<b>722</b>	<b>674</b>
Incidence sur la (charge) produit d'impôt des :		
- Déficit antérieurs non activés utilisés		6
- Déficit de la période non activés	(641)	(648)
- Différentiel de taux	(1)	(2)
- Autres éléments	(69)	(121)
<b>(Charge) Produit d'impôt constaté au compte de résultat</b>	<b>11</b>	<b>(91)</b>

Au 31 décembre 2020, les déficits fiscaux non activés du Groupe, qui pourraient être utilisés sur les bénéfices futurs, s'établissent et se répartissent comme suit :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
France	45 303	42 715
Afrique	224	125
<b>Total</b>	<b>45 527</b>	<b>42 840</b>

Les déficits reportables en France, soit 45 303 K€ au 31 décembre 2020, sont reportables de manière indéfinie. L'utilisation des reports déficitaires est néanmoins plafonnée : conformément aux textes fiscaux en vigueur, l'imputation d'un déficit antérieur est plafonnée à 50% du bénéfice imposable de l'exercice au-delà de 1 M€.

Les déficits reportables au Maroc (224 K€) sont reportables sur une durée de 4 ans.

Les déficits reportables des entités en sommeil n'ont pas été repris car il y a peu de probabilité qu'ils puissent être utilisés par le Groupe.

Il est précisé que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, Lucibel SA a constitué un groupe d'intégration fiscale avec les sociétés Cordel Développement, Cordel, et Procédés Hallier. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la société Lucibelle Paris (ex Line 5) et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la société Lucibel Barentin ont rejoint l'intégration fiscale du Groupe. Lucibel Healthcare qui était dans le groupe d'intégration fiscale en 2014 et 2015 a été absorbée par voie de transmission universelle de patrimoine (TUP) en 2016. De même, Lucibel Barentin et Cordel Développement ont été absorbées par voie de TUP en 2018. Enfin, Lorenz Light Technic a rejoint le groupe d'intégration fiscale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 tandis que la filiale Cordel en est sortie du fait de sa liquidation prononcée le 14 janvier 2020.

## NOTE 13 - Résultat des activités destinées à être abandonnées

Les principaux agrégats du compte de résultat de Cordel sont présentés dans le tableau ci-après. Les données 2019 n'ont pas été auditées et sont le résultat d'une estimation du Groupe sur la base des éléments comptables dont il disposait au moment de la décision de liquider Cordel (14 janvier 2020). Les chiffres présentés ci-dessous sont ceux qui ont été intégrés aux états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2019 et qui ont conduit les commissaires aux comptes à émettre une réserve sur les comptes du Groupe.

En K€	31/12/2019
Chiffre d'affaires	6 693
Résultat d'exploitation	(1 864)
Résultat financier	(88)
Résultat exceptionnel	(1 449)
Dépréciation écart d'acquisition	(6 114)
<b>Résultat net des activités destinées à être abandonnées</b>	<b>(9 515)</b>

Pour rappel, le résultat exceptionnel est essentiellement constitué :

- des provisions enregistrées au cours de l'exercice pour des litiges sociaux ;
- du complément de dépréciation de la marque (813 K€) ;
- du complément d'amortissement de la relation clients de sorte que celle-ci soit totalement amortie au 31 décembre 2019, soit 32 K€ d'amortissement supplémentaire qui auraient dû être enregistrés en 2020 (l'amortissement normal de 188 K€ restant comptabilisé en résultat d'exploitation).

## NOTE 14 – Entités mises en équivalence

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, la société SLMS détenue à 47%, puis à 50% depuis mars 2018, dont le contrôle est exercé conjointement, et depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 la société Lucibel Middle East détenue à 40%, sont mises en équivalence dans les comptes du Groupe Lucibel.

En K€	SLMS	Lucibel Middle East
<b>Pourcentage de contrôle</b>	<b>50%</b>	<b>40%</b>
Valeur comptable de l'actif net détenu	-	-
Quote-part de résultat	-	-

Pour rappel, la société SLMS est une société mise en sommeil depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, date du transfert des salariés vers Lucibel SA.



L'information financière simplifiée 2020 des sociétés mises en équivalence est présentée ci-dessous (issue des comptes communiqués par ces entités) :

En K€	SLMS	Lucibel Middle East (*)
Actifs courants	333	134
Actifs non courants	0	1
Capitaux propres	(357)	(1 500)
Passifs courants	690	1 633
Passifs non courants	-	2
Chiffre d'affaires	0	438
Résultat net	155	(0)

(\*) les données communiquées ont été converties au cours de clôture tel qu'il figure en note 1 de l'annexe

## NOTE 15 - Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (hors titres d'autocontrôle)

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSPCE, actions gratuites et options, voir note 23) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation de la perte par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Résultat par action	31/12/2020	31/12/2019
Résultat de l'exercice (en K€)	(2 569)	(12 013)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	14 193 496	14 184 900
Résultat de base par actions (€ / action)	(0,18)	(0,85)
Résultat dilué par action (€ / action)	(0,18)	(0,85)

## NOTES RELATIVES AU BILAN

### NOTE 16 - Écarts d'acquisition – regroupements d'entreprises

La variation des écarts d'acquisition en valeur nette se décompose comme suit :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Valeur nette en début d'exercice	2 365	8 231
Mouvement de périmètre	(52)	400
Perte de valeur écart d'acquisition Cordel en résultat des activités abandonnées		(6 114)
Perte de valeur en dotation pour dépréciation des écarts d'acquisition		(152)
<b>Valeur nette en fin d'exercice</b>	<b>2 313</b>	<b>2 365</b>

La variation d'écart d'acquisition enregistrée sur l'exercice correspond à la réduction du 3<sup>ème</sup> complément de prix versé dans le cadre de l'acquisition de Lorenz Light Technic qui se retrouve minoré par rapport aux estimations faites fin 2019.

#### Répartition par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

Au 31 décembre 2020, les écarts d'acquisition se décomposent, en valeur nette, de la façon suivante :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Procédés Hallier	1 626	1 626
Confidence	491	491
Lorenz	196	248
<b>Total</b>	<b>2 313</b>	<b>2 365</b>

L'écart d'acquisition de Lorenz n'ayant pu être affecté à des actifs incorporels identifiables, l'intégralité de l'écart d'acquisition figure donc au bilan et entre dans le processus des tests de dépréciation mené par le Groupe.

Les UGT utilisées par le Groupe dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition correspondent aux différents marchés identifiés au sein du Groupe (à savoir activité de développement et de commercialisation de solutions d'éclairage issues de la technologie LED) :

- l'UGT Procédés Hallier représente la présence du Groupe dans l'activité des musées ;
- l'UGT Confidence représente la présence du Groupe sur le secteur du luminaire-mobilier ;
- l'UGT Lorenz Light Technic représente la présence du Groupe dans le secteur de la grande distribution, et plus spécifiquement des indépendants (Leclerc, Intermarché, Système U).

L'UGT Lucibel (sans écarts d'acquisition attachés) représente l'activité de distribution de LED pour le segment de marché tertiaire principalement.

### **Tests de perte de valeur**

Le test annuel a consisté à déterminer la valeur recouvrable de chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont rattachés les écarts d'acquisition et à la comparer à la valeur nette comptable des actifs correspondants.

Pour Procédés Hallier, Lorenz et Confidence, les tests de dépréciation ont été réalisés en utilisant un taux d'actualisation de 11 % et une croissance à l'infini de 2,5%.

Sur la base de ces éléments, la direction de Lucibel estime qu'il n'y a pas lieu de déprécier ces écarts d'acquisition au 31 décembre 2020.

Concernant Procédés Hallier, au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur. La variation raisonnable des hypothèses clés correspond, pour le Groupe, à une hausse de 100 points des taux d'actualisation ou une baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore une baisse de 50 points du taux de marge d'excédent brut d'exploitation du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale.

## NOTE 17 - Immobilisations incorporelles

Les acquisitions de l'exercice correspondent principalement à des frais de développement sur des projets R&D terminés ou en cours de développement à la clôture.

Les projets de R&D activés les années précédentes dont les avantages économiques futurs n'ont pas été confirmés ont été sortis de l'actif immobilisé.

VALEUR BRUTE en K€	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immo. incorporelles	Immo. Incorporelles en cours	Total
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>2 041</b>	<b>706</b>	<b>580</b>	<b>637</b>	<b>56</b>	<b>4 020</b>
Acquisitions	4			26	255	285
Sorties				(4)		(4)
Variations de périmètre						-
Reclassement / mise au rebut	125				(125)	-
Autres variations			1	(1)		0
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>2 171</b>	<b>706</b>	<b>581</b>	<b>658</b>	<b>186</b>	<b>4 302</b>

AMORTISSEMENTS en K€	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immo. incorporelles	Immo. Incorporelles en cours	Total
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>(1 548)</b>	<b>(426)</b>	<b>(128)</b>	<b>(583)</b>		<b>(2 685)</b>
Dotations	(416)	(71)		(31)		(518)
Sorties				4		4
Variations de périmètre						-
Reclassement en passif des activités abandonnées						-
Autres variations			(1)	1		(0)
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>(1 963)</b>	<b>(497)</b>	<b>(129)</b>	<b>(609)</b>	<b>-</b>	<b>(3 199)</b>

VALEUR NETTE en K€	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immo. incorporelles	Immo. Incorporelles en cours	Total
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>494</b>	<b>280</b>	<b>452</b>	<b>54</b>	<b>56</b>	<b>1 335</b>
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>207</b>	<b>209</b>	<b>452</b>	<b>48</b>	<b>186</b>	<b>1 103</b>

## NOTE 18 - Immobilisations corporelles

Les principales augmentations de l'exercice correspondent à :

VALEUR BRUTE en K€	Matériels et outillages – Installations techniques	Terrain et constructions	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	Total
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>856</b>	<b>87</b>	<b>689</b>	<b>140</b>	<b>1 771</b>
Acquisitions	2		40	81	<b>123</b>
Sorties			(10)	(80)	<b>(90)</b>
Variations de périmètre					-
Reclassements et mises au rebut	11				<b>11</b>
Autres variations	(2)		(13)		<b>(15)</b>
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>867</b>	<b>87</b>	<b>706</b>	<b>141</b>	<b>1 800</b>

AMORTISSEMENTS en K€	Matériels et outillages – Installations techniques	Terrain et constructions	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	Total
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>(679)</b>	<b>(0)</b>	<b>(421)</b>	<b>(15)</b>	<b>(1 115)</b>
Dotations	(64)		(77)	(31)	<b>(172)</b>
Sorties			10	15	<b>25</b>
Variations de périmètre					-
Reclassement en passif net des activités abandonnées					-
Autres variations	2		1		<b>3</b>
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>(741)</b>	<b>(0)</b>	<b>(487)</b>	<b>(31)</b>	<b>(1 259)</b>

VALEUR NETTE en K€	Matériels et outillages – Installations techniques	Terrain et constructions	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	Total
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>176</b>	<b>87</b>	<b>268</b>	<b>125</b>	<b>656</b>
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>125</b>	<b>87</b>	<b>219</b>	<b>110</b>	<b>541</b>

Les immobilisations financées par crédit-bail sont des véhicules mis à disposition des salariés du Groupe.

## NOTE 19 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées

- de titres de participation de sociétés non consolidées pour un montant de 4 229 K€ entièrement dépréciés (voir note 2) ;
- de créances rattachées à des participations de sociétés non consolidées, pour un montant de 4 097 K€, également entièrement dépréciés ;
- de prêts et cautionnements données dans la cadre de l'activité du Groupe pour un montant de 195 K€ dont 4 K€ dépréciés.

## NOTE 20 - Stocks

---

La valeur nette des stocks reste quasiment stable entre les deux exercices et s'établit à 3 067 K€ au 31 décembre 2020 contre 3 051 K€ au 31 décembre 2019.

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Valeur brute matières premières et composants	1 941	1 886
Valeur brute marchandises	1 706	1 903
Provisions cumulées	(580)	(738)
<b>Valeur nette</b>	<b>3 067</b>	<b>3 051</b>

Les provisions pour dépréciation constatées à la clôture de l'exercice 2020 prennent en considération l'obsolescence et les difficultés d'écoulement de certains produits finis qui impactent l'ensemble des stocks.

Au cours de l'exercice, la variation des provisions sur stocks se décompose comme suit :

En K€	Provisions sur stocks
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>(738)</b>
Dotations	(509)
Reprises	667
Variations de périmètre	
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>(580)</b>

## NOTE 21 - Clients et comptes rattachés

---

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Valeur brute	3 069	3 302
Provisions cumulées	(1 809)	(1 920)
<b>Valeur nette</b>	<b>1 260</b>	<b>1 382</b>

Le Groupe Lucibel dispose d'un contrat de cessions de créances commerciales sous forme d'affacturage avec FactoFrance concernant les sociétés Lucibel SA et Procédés Hallier. Au 31 décembre 2020, le montant total financé par le factor pour le Groupe 1 269 K€.

Dans le cadre de ce contrat, les sociétés ont convenu de vendre, sur une base renouvelable, certaines de leurs créances clients. Conformément aux dispositions des contrats, les sociétés, en tant que cédantes, demeurent exposées aux risques de crédit et de délais de paiement.

Le Groupe bénéficie également d'une assurance-crédit en cas de défaillance de ses clients. Ces contrats s'appliquent aux clients à concurrence de leur limite de crédit. Au-delà, la Société procède à une analyse interne du risque client et demande si nécessaire des garanties auprès des clients présentant un risque de crédit et / ou sécurise le paiement avec un paiement d'avance.

## NOTE 22 - Autres créances et comptes de régularisation

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs avances et acomptes	121	666
Etat – crédit d'impôt recherche	216	403
Créances fiscales et sociales	260	171
Charges constatées d'avance	168	209
Autres créances	702	1 150
<b>Total des autres actifs courants</b>	<b>1 467</b>	<b>2 599</b>

Le montant qui figure dans la rubrique « *Etat - Impôt sur les sociétés – Crédit d'impôts* » enregistré à hauteur de 216 K€ au 31 décembre 2020 correspond, pour le groupe d'intégration fiscale :

- aux créances de crédit impôt recherche (CIR), soit une quote-part des CIR 2016 et 2017 (76 K€) et le montant du CIR 2020 (130 K€) Compte tenu de la crise sanitaire, le montant du CIR 2019 a été encaissé par la maison mère en avril 2020 et ne figure donc pas dans le montant des créances dues par l'Etat.
- à une créance de crédit impôt innovation (9 K€).

Le poste « *Autres créances* » représente essentiellement le montant des réserves constituées chez le factor suite à la cession des créances clients par la Société dans le cadre du contrat d'affacturage ainsi que le montant de la retenue de garantie constituée par le factor à l'occasion de ces mêmes cessions.

Ces créances sont, pour l'essentiel, à moins d'un an.

## NOTE 23 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Disponibilités (*)	2 514	1 960
Valeurs mobilières de placement et comptes à terme	0	0
<b>Total Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>2 514</b>	<b>1 960</b>

(\*) Y compris la trésorerie passive

## NOTE 24 - Capitaux propres et informations sur le capital

### Capital social

Suite à l'adoption par l'assemblée Générale des actionnaires du 29 juin 2020 des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> résolutions, la Société a imputé la totalité du report à nouveau déficitaire sur le compte « *Prime d'émission* », puis a procédé à la réduction du capital social de la Société motivée par des pertes, par voie de diminution de la valeur nominale des actions. En conséquence de cette réduction de capital, la valeur nominale des actions a été modifiée et est passée d'un montant unitaire de 1 euro à un montant unitaire d'environ 0,1882 euro.

Au 31 décembre 2020, le capital social s'élève à 2 807 K€ et est intégralement libéré. Il est composé de 14 911 622 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale d'environ 0,1882 euro par action.



Au 31 décembre 2020, 9% du capital social est détenu par le dirigeant fondateur de la Société et sa société holding, et 9,3% par le fonds d'investissement Aster Capital. Les actions restantes sont principalement détenues par des investisseurs financiers ou des particuliers intervenant directement sur le marché Euronext Growth.

Au 31 décembre 2020, la Société ne détient plus aucune action, ainsi chaque action en circulation dispose d'un droit de vote attaché.

### **Gestion des capitaux propres**

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, le Groupe veille à disposer des ressources financières nécessaires au financement de sa croissance organique et de ses opérations de croissance externe.

Depuis sa création, le Groupe a financé son développement :

- par voie d'augmentations de capital successives ;
- par une émission d'obligations convertibles en actions (décembre 2013) ;
- par la souscription d'emprunts bancaires ;
- et, de manière moins significative, par l'obtention d'aides publiques ou encore par le remboursement de créances de crédit impôt recherche.

Le Groupe continuera à financer son développement et ses besoins en fonds de roulement par des financements appropriés, tout en veillant au maintien de ratios financiers sains.

### **NOTE 25 - Plans d'options et assimilés**

---

#### **Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE »)**

Différents programmes d'émission de BSPCE ont été mis en place par le Groupe depuis 2010. Ces programmes bénéficient au personnel salarié, aux dirigeants de Lucibel ainsi qu'aux salariés des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

La plupart des programmes présentent les caractéristiques suivantes :

- chaque BSPCE donne le droit de souscrire à une action.
- pour chaque émission, sauf modalités particulières, 50% des bons sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution.
- les BSPCE devenus exerçables peuvent être exercés à tout moment au cours de leur période de validité de 5 ans, décomptée à partir de la date d'attribution.
- en cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les BSPCE non encore acquis (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration). Pour les attributions depuis 2016, une condition de présence au sein de l'entreprise est exigée pour l'exercice des BSPCE.

Certaines attributions comportent également des conditions de performance.

Entre 2010 et 2019, neuf programmes ont été mis en place successivement par Lucibel SA. Les plans d'attributions de BSPCE de 2016 à 2019 sont toujours en cours, et dans le cadre de ces plans, 885 000 BSPCE ont été attribués, 530 500 ont été annulés suite au départ des bénéficiaires ou à la non réalisation des objectifs définis pour certains plans spécifiques.

En 2020, la Société a mis en place un nouveau programme et a attribué 300.000 BSPCE. Une synthèse des opérations d'émission de BSPCE est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux bons attribués et en circulation	Prix moyen de souscription par action (€)
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>767 584</b>	<b>4,00</b>
Attribués	175 000	1,00
Exercés	-	-
Annulés	(266 334)	4,94
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>676 250</b>	<b>2,85</b>
Attribués	300 000	0,97
Exercés	-	-
Annulés	(321 750)	3,62
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>654 500</b>	<b>1,61</b>

Au 31 décembre 2020, 204 000 actions peuvent être souscrites au titre des BSPCE exerçables à ce jour, avec des prix d'exercice variant de 2,02 € à 4,55 € suivant les attributions.

### Options de souscription d'actions

Les programmes d'options bénéficient aux salariés et mandataires sociaux éligibles de Lucibel SA et des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

Tous les programmes d'options présentent les caractéristiques suivantes :

- Chaque option donne le droit de souscrire à une action.
- Pour chaque émission, 50% des options sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution.
- Les options devenues exerçables peuvent être exercées à tout moment sur une période de 7 ans décomptées à partir de la date d'attribution.
- En cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les options non encore acquises (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration).

Les plans d'attributions d'options de souscription d'actions de 2014 à 2015 sont toujours en cours. 40 000 options ont été attribuées à des prix compris entre 3,75 et 9,50 €. 32 500 ont été annulées suite au départ des bénéficiaires et aucune option n'a été exercée pour ces plans sur les exercices antérieurs.

Les plafonds d'émission autorisés sont communs à l'émission de BSPCE.

Aucune option n'a été exercée sur l'exercice et 44 000 options ont été annulées car devenues caduques.

Une synthèse des opérations d'émission d'options de souscription d'actions est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux options attribuées et en circulation	Prix moyen de souscription par action (€)
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>60 750</b>	<b>6,88</b>
Attribués		
Exercés		
Annulés	(9 250)	6,50
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>51 500</b>	<b>6,95</b>
Attribués		
Exercés		
Annulés	(44 000)	7,50
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>7 500</b>	<b>3,75</b>

### Attributions gratuites d'actions (« AGA »)

En juin 2016, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un premier programme d'attribution d'actions gratuites. Au 31 décembre 2016, 54 000 actions gratuites ont été attribuées dans le cadre de ce programme. La période d'acquisition de ces actions a été fixée à 1 an, soit du 7 juillet 2016 au 6 juillet 2017 et la période de conservation a été fixée à un an, soit du 7 juillet 2017 au 6 juillet 2018. Du fait du départ d'un salarié, 53.000 actions ont été effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition.

En mars 2017, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un deuxième programme d'attribution d'actions gratuites. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 34 960 AGA, dont 24 960 attributions faites en mars 2017 et 10 000 en avril 2018. Sur la 1<sup>ère</sup> attribution, 15 160 actions ont été effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition (fixée au 17 mars 2019). Sur la 2<sup>nde</sup> attribution, 10 000 actions ont été effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition (fixée au 3 avril 2020).

En juin 2019, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter, comme le précédent, sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 5% du capital social de la société à la date de la décision de leur attribution. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 67 400 AGA. Les attributions d'actions gratuites faites en juillet 2020 sont en cours d'acquisition jusqu'au 9 juillet 2022.

Une synthèse des opérations d'attribution d'actions gratuites est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions gratuites en circulation
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>29 660</b>
Attribuées	
Acquises	(15 160)
Annulées	(4 500)
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>10 000</b>
Attribuées	67 400
Acquises	(10 000)
Annulées	
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>67 400</b>

## NOTE 26 – Autres fonds propres

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Avances conditionnées	1 142	1 185
<b>Total autres fonds propres</b>	<b>1 142</b>	<b>1 185</b>

Au 31 décembre 2020, les autres fonds propres sont constitués d'avances consenties par la région Normandie dans le cadre de l'implantation de Lucibel sur le site de Barentin.

Dans le cadre des dispositifs mis en place par la région Normandie suite à la crise sanitaire du COVID-19, le remboursement des avances a été suspendu à compter de mars 2020, pour une période de 6 mois. Les remboursements sur l'exercice 2020 ont donc représenté un montant de 43 K€.

Début 2021, la Société a demandé et obtenu un rééchelonnement de la dette restante à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, avec un allègement des mensualités pendant 12 mois.

Le tableau ci-dessous présente le nouvel échéancier de cette avance au 31 décembre 2020 :

Avances conditionnées	Mise en place	Taux d'intérêt effectif	Au 31 déc. 2020	31-déc-21	31-déc-22	31-déc-23	31-déc-24	31-déc-25
Avance Région Haute Normandie	2011	0,00%	<b>1 142</b>	166	262	285	285	143
<b>Total avances conditionnées</b>			<b>1 142</b>	<b>166</b>	<b>262</b>	<b>285</b>	<b>285</b>	<b>143</b>

## NOTE 27 – Provisions

Les provisions s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2019	Dotations	Reprises utilisées	Variation de périmètre	31/12/2020
Provisions pour risque produit	164	75	(109)		130
Provisions pour litiges	-	32			32
Provisions pour engagement de retraite	50	23			73
Autres provisions	240	150	(158)		232
<b>Total provisions</b>	<b>454</b>	<b>280</b>	<b>(267)</b>	<b>-</b>	<b>467</b>

### Provisions

La provision pour risque produit couvre les coûts éventuels associés à un mauvais fonctionnement des produits commercialisés par le Groupe durant la période de garantie (généralement comprise entre 1 et 3 ans). Cette provision est évaluée à partir d'une analyse historique des coûts du service après-vente et d'une estimation du coût des actions correctrices à mettre en œuvre (frais d'installation des produits remplacés inclus).

Les provisions pour engagement de retraite concernent essentiellement les régimes à prestations définies, non financés, en France. Au 31 décembre 2020, les engagements de retraite s'élèvent à 73 K€.

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de départ en retraite. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions des conventions collectives des commerces de gros, de la métallurgie, du négoce de l'ameublement, relatives au départ et à la mise à la retraite. La provision relative aux indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant les modalités exposées à la note 2.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre de ces régimes sont les suivantes :

- application d'un taux de revalorisation annuel des salaires de 1% à 1,5% ;
- application d'un taux d'actualisation brut de 0,34% pour 2020 ;
- l'hypothèse de rotation des effectifs a été mise à jour en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années lorsque cet historique existe ou évalué à 5% dans le cas où l'historique n'existe pas ;
- départ à l'initiative du salarié ;
- âge de départ à la retraite : 67 ans ;
- charges sociales patronales : entre 17% et 50% suivant les catégories de personnel ;
- table de mortalité : INSEE 2018 et 2019

Les autres provisions sont évaluées au cas par cas.

#### Passifs éventuels

Dans le cadre de la gestion de ses activités, le Groupe est impliqué dans ou a engagé diverses procédures contentieuses ou pré contentieuses qui n'ont pas donné lieu à la constitution de provisions pour risques. Le Groupe estime que la situation financière consolidée ne serait pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable de ces procédures.

#### NOTE 28 - Emprunts et autres dettes financières

Le poste « Emprunts et dettes financières » se ventile de la façon suivante :

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts et dettes bancaires	3 542	1 771
Emprunts sur contrats de crédit-bail	120	127
Concours bancaires / intérêts courus	1	1
<b>Total emprunts et autres dettes financières</b>	<b>3 663</b>	<b>1 899</b>

L'évolution de ce poste au cours de l'exercice est détaillée dans le tableau ci-dessous :

En K€	31/12/2019	Souscriptions	Remboursements	Variation de périmètre	31/12/2020
Emprunts et dettes bancaires	1 771	2 102	(331)		3 542
Emprunts sur contrats de crédit-bail	127	81	(88)		120
Concours bancaires / intérêts courus	1				1
<b>Total emprunts et autres dettes financières</b>	<b>1 899</b>	<b>2 183</b>	<b>(419)</b>	<b>-</b>	<b>3 663</b>

Les souscriptions correspondent au montant des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) obtenus dans le cadre des dispositifs mis en place pour faire face à la crise sanitaire.

Le Groupe a d'ores et déjà confirmé auprès des établissements de crédit concernés par ces opérations (CIC, Caisse d'Epargne Ile-de-France et Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne) qu'il optait pour un différé de 2 ans et un remboursement sur 4 ans. Les 1<sup>ers</sup> remboursements commenceront à compter de juin 2022 puis à compter d'août 2022. L'échéancier présenté ci-dessous détaille les remboursements des différents emprunts bancaires sur les exercices futurs en intégrant ces modalités de remboursement pour les PGE :

Emprunts	Mise en place	Taux d'intérêt effectif	Au 31 déc 2020	31-déc-21	31-déc-22	31-déc-23	31-déc-24	31-déc-25	31-déc-26
BRED	déc-17	1,00%	67	67		-	-	-	-
CIC - financement acquisition Confidence	nov-18	2,25%	380	114	114	114	38	-	-
Caisse d'Epargne IDF	juin-19	1,30%	301	99	100	102			
BPALC - financement	nov-19	0,80%	620	138	140	141	142	59	
Assurance Prospection Export	2014	0,00%	74		74		-	-	-
PGE CIC - Lucibel (*)	mai-20		500		72	124	125	126	53
PGE CIC - Procédés Hallier (*)	mai-20		500		72	124	125	126	53
PGE Caisse d'Epargne – Lucibel (*)	mai-20		500		72	124	125	126	53
PGE BPALC - Lorenz Light Technic (*)	juil-20		600	-	62	149	150	151	89
<b>Total Emprunts et concours bancaires</b>			<b>3 542</b>	<b>418</b>	<b>706</b>	<b>878</b>	<b>705</b>	<b>589</b>	<b>247</b>

(\*) Prêt Garanti par l'Etat

### *Devise des emprunts et dettes financières*

Le Groupe est endetté uniquement en euros et n'est pas exposé à des risques de change sur sa dette.

### *Covenants*

L'emprunt à moyen terme contracté en 2018 auprès de la banque CIC (570 K€ de nominal), est soumis au respect de covenants financiers basés sur les comptes consolidés de Lucibel SA. Ils sont détaillés ci-après :

- Maintien des fonds propres de Lucibel à au moins 10 M€ ;
- Résultat d'exploitation positif à compter du 31 décembre 2020 ;
- Maintien d'un ratio Dettes financières nettes (hors avances conditionnées) sur Fonds propres inférieur à 0,5.

Au 31 décembre 2020, au moins l'un des covenants n'est pas respecté mais à la demande de Lucibel, le CIC a signifié son accord en décembre 2020 pour ne pas demander le remboursement anticipé du solde restant dû au 31 décembre 2020, soit 380 K€, malgré le bris de covenant.

## NOTE 29 - Fournisseurs et comptes rattachés

---

Le poste « *Fournisseurs et compte rattachés* » inclut le poste « *Factures non parvenues* » et s'élève à 1 843 K€ au 31 décembre 2020 contre 2 053 K€ au 31 décembre 2019, la baisse s'expliquant essentiellement par la baisse d'activité enregistrée par le Groupe en raison de la crise sanitaire.

## NOTE 30 - Autres dettes et comptes de régularisation

---

En K€	31/12/2020	31/12/2019
Dettes sur immobilisations	73	252
Dettes fiscales et sociales	1 530	1 129
Produits constatés d'avance	2 179	2 518
Clients – avoirs à établir, avances et acomptes	106	277
Autres dettes	54	324
<b>Total</b>	<b>3 942</b>	<b>4 500</b>

Les dettes sur immobilisations sont relatives à l'acquisition des titres de la société Lorenz Light Technic à hauteur de 36 K€ et des titres de LuciConnect pour un montant de 37 K€.

Les dettes fiscales et sociales correspondent aux provisions de fin d'année, à la TVA collectée et aux reports de cotisation URSSAF et retraite consentis par l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire.

Le poste « *Produits constatés d'avance* » correspond essentiellement à la valeur résiduelle de la plus-value réalisée sur la cession d'une partie du site de Barentin. La Société a décidé d'étaler celle-ci sur les 10 ans d'engagement de location pris par la Société au moment de la vente, étant rappelé que cette cession n'est pas assortie d'une option d'achat à l'issue de la période de location. La plus-value reconnue au titre de 2020 qui s'élève à 246 K€ est comptabilisée en « *Produits d'exploitation* » tandis que la plus-value résiduelle de 2 033 K€ est comptabilisée en « *Produits constatés d'avance* ».

Ce poste comprend également, à hauteur de 135 K€, l'étalement du produit de crédit impôt recherche (CIR) relatif à des dépenses de développement capitalisées.

Le poste « *Clients avoirs à établir, avances et acomptes* » comprend les remises de fin d'année octroyées aux clients du Groupe pour 48 K€ et 58 K€ d'acomptes reçus par les différentes entités du Groupe.

## NOTE 31 – Passif net des activités destinées à être abandonnées

---

Pour l'exercice 2019, les actifs et les passifs de la société Cordel ont été reclassés en « *Passif net des activités destinées à être abandonnées* ». Les chiffres mentionnés dans le tableau ci-après n'ont pas été audités et résultent d'une estimation de la part du Groupe qui a notamment considéré que la valeur de réalisation des stocks de Cordel devait être fortement dépréciée compte tenu de la liquidation directe de Cordel. Cet avis a été renforcé par la crise sanitaire du Covid-19 dont le Groupe a anticipé les conséquences sur la revente du stock de Cordel à des conditions de marché normales.

Au 31 décembre 2019, les actifs et passifs de la société Cordel estimés se décomposent ainsi :

En K€	31/12/2019
Ecart d'acquisition	0
Stock	150
Autres actifs courants	835
Trésorerie et équivalents de trésorerie	584
<b>Total des actifs des activités destinées à être abandonnées</b>	<b>1 569</b>
Provisions pour risques	472
Emprunts et dettes financières	226
Autres passifs courants	994
<b>Total des passifs des activités destinées à être abandonnées</b>	<b>1 692</b>
<b>Passif net des activités destinées à être abandonnées</b>	<b>123</b>



## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

---

### NOTE 32 - Engagements hors état de la situation financière

---

Dans le cadre de son activité, le Groupe est amené à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions, tels que les engagements liés à la garantie produits.

Au 31 décembre 2020, la nature des engagements portés par le Groupe reste sensiblement identique à celle existant au 31 décembre 2019. Les principaux engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

La Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessous.

#### (i) Engagements de location

Le Groupe loue des bureaux et des entrepôts pour son activité. Au 31 décembre 2020, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre des baux conclus s'établissent à 3 423 K€ contre 3 696 K€ en 2019.

Par ailleurs, la Société loue des véhicules de fonction principalement affectés à ses effectifs commerciaux dans le cadre de contrats de location simple ou de crédit-bail de durée généralement comprise entre 36 et 48 mois. Les redevances versées en 2020 par le Groupe dans le cadre de ses contrats se sont établies à 171 K€.

#### (ii) Sûretés réelles

##### *Engagements pris dans le cadre de la mise en place d'emprunts bancaires*

La Société s'est engagée, à l'occasion de la mise en place d'un emprunt bancaire, à respecter un ensemble de « covenants » développés en note 26. Par ailleurs, pour ce même emprunt, la Société a nanti au profit du CIC, 25% du capital de Procédés Hallier. Au 31 décembre 2020, le solde de cet emprunt destiné à refinancer l'acquisition des titres de la société Confidence s'élève à 380 K€ sur un montant initial de 570 K€.

Le Groupe a également nanti, au profit de la Banque Populaire d'Alsace Champagne Ardennes, le fonds de commerce de la société Lorenz Light Technic dans le cadre de la mise en place d'un emprunt bancaire de 700 K€ en novembre 2019.

La direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessus.

##### *Engagements reçus dans le cadre de la cession des titres Citéclair*

Dans le cadre de la cession d'une partie des titres de la société Citéclair en 2015 et 2016, la Société a reçu, dans l'attente du paiement complet du prix de cession, le nantissement de l'ensemble des titres cédés.

##### *Engagements reçus dans le cadre des abandons de créances consentis à la société Citéclair*

La Société a consenti des abandons de créances à la société Citéclair portant sur un montant global HT de 561 704 €. Une clause de retour à meilleure fortune a été conclue entre les parties et prévoit que Citéclair remboursera progressivement la Société chaque semestre à hauteur de 50% du flux de trésorerie net positif sur le semestre courant. La clause de meilleure fortune est plafonnée à 331 609 € HT. Aucun remboursement, n'est intervenu à ce jour.

### *Engagements reçus dans le cadre de la mise en place des prêts garantis par l'Etat (PGE)*

Conformément aux dispositions prévues dans le cadre de la mise en place des Prêts Garantis par l'Etat, le Groupe bénéficie au 31 décembre 2020 d'une garantie représentant 90% du montant des emprunts souscrits soit un total de 1 890 K€.

### *Engagements reçus dans le cadre de la mise en place d'une garantie bancaire*

Lucibel SA a mis en place une garantie bancaire auprès du CIC pour couvrir un marché étranger à hauteur de 26 KCHF, soit 24 K€ convertis à la date de clôture.

## **NOTE 33 - Informations sur les parties liées**

---

### **Dirigeants**

Les principes de rémunérations et avantages assimilés alloués au Président du Conseil d'administration et au Directeur Général sont revus chaque année par le Conseil d'administration.

Dans le cadre d'une mission confiée par le Conseil d'administration à l'un des administrateurs, une rémunération exceptionnelle de 10 K€ lui a été versée au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration en 2020.

Le montant total des rémunérations au titre des avantages à court terme et avantages en nature versés aux mandataires sociaux et aux organes d'administration par la Société s'est élevé à 360 K€ en 2020 contre 515 K€ en 2019. Ce montant intègre les rémunérations variables versées en 2020 au titre de 2019.

100.000 BSPCE ont été attribués aux dirigeants au cours de l'exercice au prix d'exercice de 0,97 €.

Lucibel SA n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux excepté pour Monsieur Brepson, Directeur Général de Lucibel SA en cas de révocation sans juste motif ou de non renouvellement du mandat à son échéance (50 K€). Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux. Il n'y a pas d'avantages postérieurs à l'emploi pour les dirigeants de la Société.

### **Prestations Actionnaires**

Lucibel SA bénéficie de prestations de conseil de la part de la société ETOILE FINANCE en matière de conduite et d'animation de la politique générale de la société et du Groupe et de leurs orientations stratégiques, en matière de développement, d'opérations d'investissement et de désinvestissement, de stratégie financière, d'aide à la détermination des axes de développement commercial, d'innovation technologique et de politique de ressources humaines notamment. A ce titre, le Groupe a comptabilisé des charges respectivement de 150 K€ et de 36 K€ au titre des exercices clos les 31 décembre 2019 et 2020.

### **Transactions avec les autres parties liées**

Les transactions avec les autres parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

## **NOTE 34 - Événements postérieurs à la clôture**

---

Le début d'année 2021 reste marqué par l'impact de la crise sanitaire, notamment sur les segments de marché de la muséographie sur lequel intervient Procédés Hallier, et de la grande distribution sur lequel est positionnée sa filiale Lorenz Light Technic. Le secteur tertiaire (bureaux notamment), couvert par le Groupe sous la marque Lucibel Pro, devrait rester modérément actif jusqu'à la sortie de la crise sanitaire.

### **NOTE 35 - Honoraires des commissaires aux comptes**

---

Les honoraires des Commissaires aux comptes du Groupe pris en charge au cours de l'exercice 2020 s'élèvent au titre de leur mission à 55 K€ contre 170 K€ pour l'exercice 2019 (125 K€ hors intervention sur Cordel).